Déjà novembre ! Il est encore temps de changer d’option, mais plus pour longtemps



Novembre est un mois clé pour les élèves en matière de changements d’école et d’orientation. Voici les dates à retenir pour ce mois :

Changement d’orientation en 1ère année secondaire

Les élèves en 1ère année différenciée peuvent changer vers une 1ère année commune jusqu’au 14 novembre 2024.

Les conditions :

- Accord des parents
- L’élève doit avoir 12 ans minimum au 31 décembre de l’année scolaire
- Avis favorable du Conseil d’admission

Changement d’option ou de forme en secondaire (3e à 7e année)

Pour un changement d’option ou de forme (par exemple, passer d’une section générale à une section professionnelle), les élèves peuvent faire la demande jusqu’au 15 mai 2025.

Toutefois, il y a des conditions selon la période :

- Avant le 16 novembre, le changement peut se faire sans l’accord du directeur
- Entre le 16 novembre et le 15 mai, l’accord du directeur est nécessaire, après avis du Conseil de classe



Job day Evere ce vendredi 8 novembre : Infor Jeunes y participe !



Cette nouvelle édition du salon emploi d'Evere est organisée en collaboration avec les communes d'Etterbeek, d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert.

Quand

Le vendredi 8 novembre 2024 entre 9h et 12h

Lieu de l'évènement

Maison Communale d'Evere – Salle Brel
Square S. Hoedemaekers, 10
1140 Evere

Publics cibles

Demandeurs d'emploi ou travailleurs en recherche d'emploi

-> Pour plus d'infos

Vous pouvez, à nouveau, poser vos questions/commentaires sur notre site

Il est, à nouveau, possible de poser des questions écrites de 3 manières différentes :

via notre adresse mail inforjeunes@jeminforme.be ;

via notre formulaire en ligne « Poser une question » ;

au bas de chacune des pages contenus du site.

Tout savoir sur tes droits en tant que mineur !



Bonne nouvelle ! Nos pages informatives viennent d’être mises à jour pour t’aider à mieux comprendre tes droits et à répondre à toutes les questions que tu peux te poser sur des

sujets importants de la vie quotidienne. Que ce soit pour ta santé, tes études ou encore des questions de justice, on a tout réuni ici pour t’accompagner !

Zoom sur les thèmes abordés :

Santé : Tes droits en tant que patient

Tu veux savoir si tu peux consulter un médecin sans tes parents ? Ou si tu as le droit de prendre des décisions médicales par toi-même ? On t’explique tout sur tes droits en tant que patient mineur.

Études

Est-ce que tes parents ont toujours le dernier mot sur tes choix scolaires ? Jusqu’où peuvent-ils décider pour toi ? Découvre comment ça se passe pour organiser ton parcours scolaire.

Sexualité et loi : Ce que dit la législation

La sexualité est un sujet délicat et important. Notre page te renseigne sur les aspects légaux liés à la sexualité, les droits et protections pour les mineurs, et ce que tu dois savoir pour être informé(e) et en sécurité.

Justice : Mineur et tribunal

On t’explique comment la justice fonctionne pour les moins de 18 ans, ce que sont les droits des mineurs face à la loi et ce que tu dois savoir si tu fais face à une situation difficile.

Quitter ses parents avant 18 ans : C’est possible ?

Tu te demandes si tu peux vivre ailleurs avant ta majorité ?

Découvre les situations où un mineur peut légalement quitter le domicile parental et ce que cela implique.

Les biens : Gestion avec ou sans les parents

Tu veux mieux comprendre comment sont gérés les biens des mineurs, et si tu peux administrer ton argent ou tes affaires seul(e) ? Cette section te dévoile tes droits et les rôles des parents.

L’émancipation : Quand et comment y accéder ?

L’émancipation, ça veut dire quoi ? Comment ça se passe et quelles en sont les conséquences ?

-> Rendez-vous sur la page droits avant 18 ans pour avoir toutes les infos et faire valoir tes droits



Regroupement familial : nouvelles règles pour rejoindre sa famille en Belgique



Du nouveau pour les démarches de regroupement familial en Belgique ! Les règles ont été mises à jour pour certaines situations, avec des conditions désormais plus strictes pour les membres de la famille qui souhaitent rejoindre un proche en Belgique. Découvre les principaux changements, applicables depuis le 1er septembre.

Le regroupant (= le membre de la famille qui est rejoint) est un (beau) parent belge :

- Nouvelle limite d'âge : Pour obtenir un titre de séjour avec ton parent belge (ou le/la partenaire de ton parent), tu dois maintenant avoir moins de 18 ans (au lieu de 21 ans auparavant).
- Si tu as plus de 18 ans, il faudra prouver que tu es à charge de ton parent belge ou de son/sa partenaire.

Le regroupant est un enfant mineur belge :

Pour obtenir un titre de séjour avec ton enfant belge, tu devras désormais :

- Avoir l’autorité parentale ;
- Disposer du droit de garde ;
- Et t’occuper effectivement de ton enfant.

Avant, il suffisait de prouver des liens affectifs.

Le regroupant est un enfant mineur non européen :

Depuis le 1er septembre, tu peux obtenir un titre de séjour si :

- Tu accompagnes ton enfant mineur en Belgique ;
- Ou tu le rejoins, s’il est déjà accompagné par l’autre parent.

L’enfant doit disposer du statut de réfugié, de la protection subsidiaire ou de la protection temporaire (notamment pour les Ukrainiens). Avant, c’était réservé uniquement aux enfants non accompagnés.

Le regroupant est un enfant mineur européen :

Pour rejoindre ton enfant mineur européen, les nouvelles règles exigent :

- L’autorité parentale ;
- Le droit de garde ;

- Et de t’occuper effectivement de l’enfant.

Avant, seuls le droit de garde et la prise en charge de l’enfant étaient exigés.

Attention : Ces nouvelles conditions s’accompagnent d’autres règles importantes à respecter. Cette mise à jour couvre uniquement les modifications récentes en la matière !

Sources légales :

Loi du 10 mars 2024 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers en matière de droit au regroupement familial

Loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

Francophones Bruxelles

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES